

# COMMUNE DE ST GEORGES SUR LOIRE

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE du 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit du mois de Mai à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire, en session ordinaire du mois de Mai sous la présidence de Monsieur Daniel FROGER, Maire.

**Etaient présents** : M. FROGER Daniel, *Maire*, MM. BURON Alain, GENTILS Christian, Mme CHRÉTIEN Florence, *Adjoint*, M. GIL Miguel, Mme LIVET Marie-Christina, *Conseillers Délégués*, Mmes GALLARD Christine, BOUDAUD Suzanne, MM. CHATELAIN Dominique, REY Philippe, Mme JOUAN Christine, MM. GILLIER Philippe, BERNARD Hugues, Mme RACAPÉ Anne-Axelle, *Conseillers Municipaux*.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme LEROY-RAMBAUD Martine, adjointe, donne pouvoir à M. GIL Miguel ;  
M. LELIEVRE Jérôme, conseiller municipal, donne pouvoir à M. GILLIER Philippe ;  
Mme JARNIOU Vanessa, conseillère municipale, donne pouvoir à Mme RACAPÉ Anne-Axelle ;  
M. HICQUEL Christophe, conseiller municipal, donne pouvoir à M. BERNARD Hugues.

#### **Absents excusés :**

M. GENDRON Joël, adjoint  
Mme JUBIN Florence, conseillère municipale







**Secrétaire de séance** : Mme RACAPÉ Anne-Axelle, *Conseillère Municipale*.

\*\*\*\*\*

Convocation du : 16 mai 2018  
Nbre Conseillers en ex. : 20  
Nbre Conseillers présents : 14 + 4 pouvoirs  
Affichage le 4 juin 2018

\*\*\*\*\*

#### **Ordre du jour**

- 1. Approbation du compte rendu** de la séance du 23 avril 2018
- 2. Budgets 2018** : Décision modificative N°1 budget principal et décision modificative N°1 budget annexe « Salles communales »
- 3. Marché de travaux « salle Europe »** : Avenants aux marchés
- 4. Vente de l'immeuble** sis 1, impasse des Mirabelles
- 5. Ruisseau de la Loge** : Suite au projet de dissolution, délibération pour la restitution de l'actif
- 6. Déclarations d'Intention d'Aliéner**
  -  Immeuble, section AC, parcelles N° 188 et 215, sis 2, rue du Faubourg
  -  Immeuble, section AI, parcelles N° 9 et 10, sis 5, impasse des Ormeaux
  -  Immeuble, section AB, parcelle N° 56, sis 5, rue Arthur de Cumont
  -  Terrain, section AE, parcelles N° 283, 284, 282 et 273, sis 21, rue de Chalennes
  -  Immeuble, section AE, parcelles N° 281, 282 et 273, sis 21, rue de Chalennes
  -  Immeuble, section AB, parcelles N° 135 et 136 sis 86, rue Nationale
- 7. Affaires Diverses**

\*\*\*\*\*

En préambule de l'ouverture de la séance, M. le Maire présente aux conseillers M. Matthieu Rivière, responsable des services techniques depuis le 2 mai dernier. Il sera également responsable du secteur 1 (Champocé sur Loire, St Germain des Prés, St Georges sur Loire et La Possonnière) au 1<sup>er</sup> octobre prochain à l'occasion de la mutualisation des agents des services techniques de la CCLLA.

## I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2018

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 23 avril 2018.**

## II - BUDGET 2018 : DECISIONS MODIFICATIVES N°1 DU BUDGET PRINCIPAL ET N°1 DU BUDGET ANNEXE « SALLES COMMUNALES »

M. le Maire précise qu'un courrier provenant des services de la Préfecture en date du 14 mai nous précise que nous avons transmis un budget « salles communales » ne présentant pas un équilibre réel. En effet, l'article L1612-4 du CGCT précise que les ressources propres de la section d'investissement doivent couvrir le remboursement en capital de la dette et assurer le déficit d'investissement. Le déficit d'investissement est dû aux travaux réalisés dans la salle Beau Site en 2012.

Deux décisions modificatives, l'une provenant du budget principal et l'autre du budget annexe « salles communales » permettent de présenter un budget en équilibre réel. Il faut transférer au budget « salles communales » la somme de 52 835,00 €, qui correspond pour 12 000,00 € au remboursement de capital et pour 40 833,11 € à la différence entre l'excédent de fonctionnement (34 417,78 € + 13 372,00 €) et le déficit d'investissement (88 622,79 €).

### DM N°1 du budget communal

#### ↳ Investissement

- Dépenses : Réduction au chapitre 23 de 52 835,00 € : travaux médiathèque
- Recettes : Réduction au chapitre 021 de 52 835,00 € : virement de la section de fonctionnement

#### ↳ Fonctionnement

- Dépenses : Réduction au chapitre 023 de 52 835,00 € : virement à la section d'investissement
- Dépenses : Augmentation au chapitre 65 de 52 835,00 € : compte 657363 : transfert au budget « salles communales »

### DM N°1 du budget « salles communales »

#### ↳ Fonctionnement

- Recettes : Augmentation au chapitre 74 de 52 835,00 € : compte 74741 : commune membre du GFP
- Dépenses : Augmentation au chapitre 023 de 52 835,00 € : virement à la section d'investissement

#### ↳ Investissement

- Recettes : Augmentation de 52 835,00 € au chapitre 040 : virement de la section d'exploitation
- Dépenses : Diminution de 52 835,00 € au chapitre 16 : emprunts

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (2 abstentions), valide les différentes décisions modificatives à passer sur le budget communal et le budget « salles communales » à hauteur de 52 835,00 €, afin de présenter ce dernier en équilibre réel.**

### III - MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA SALLE EUROPE : AVENANTS AUX MARCHES

M. le Maire informe l'assemblée des avenants à passer dans le cadre des travaux de rénovation de la salle de sports Europe. Il est proposé les avenants suivants :

Lot N°3 : Démolitions, Gros œuvre et ravalement : Entreprise Boisseau

Avenant N°2 d'un montant de 2 110 € : Réalisation de 3 linteaux béton pour menuiseries et de 2 frangements dans agglos.

Ainsi, le marché du lot N°3 passe de 155 432 € HT à 157 542 € HT, soit 189 050,40 € TTC.

Lot N°13 : Chauffage, Ventilation et Plomberie : Entreprise La Régionale

Avenant N°1 d'un montant de 1 239 € : réseaux double flux : gaine rigide rectangulaire acier

Ainsi, le marché du lot N°13 passe de 147 876,50 € HT à 149 115,50 € HT, soit 178 938,60 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ces deux avenants et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les avenants à intervenir.**

### IV - VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 1, IMPASSE DES MIRABELLES

M. le Maire rappelle qu'il a reçu les locataires de l'immeuble sis 1, impasse des Mirabelles, propriété communale, qui souhaitent se porter acquéreur du bien.

L'estimation des services des Domaines est de 135 000 €. Le prix proposé, après négociation, est de 120 000 € net vendeur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (3 abstentions), décide :**

- ✓ **De vendre l'immeuble sis 1, impasse des Mirabelles à M. et Mme Cadot, locataires actuels, au prix de 120 000 € net vendeur.**
- ✓ **De désigner M<sup>e</sup> Giraudeau, notaire à St Georges sur Loire, pour rédiger l'acte de vente.**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à la vente.**

### V - RUISSEAU DE LA LOGE : SUITE AU PROJET DE DISSOLUTION, DELIBERATION POUR LA RESTITUTION DE L'ACTIF

M. le Maire rappelle la décision prise par le Syndicat en réunion du 31 janvier 2018 portant sur la dissolution prévue au 30 juin 2018 sous réserve de l'arrêté préfectoral.

Suite à cette décision, toutes les Communes membres ont accepté à l'unanimité :

- La dissolution au 30 juin 2018 du Syndicat intercommunal pour l'entretien et le curage du ruisseau de la Loge.
- La clé de répartition du compte de résultat.
- De prévoir l'intégration de l'actif lié aux travaux engagés par le Syndicat intercommunal du ruisseau de la Loge.

A la séance du 27 avril 2018, le comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés, a validé la répartition de tous les comptes figurant à la balance comptable (actif et passif) entre les Communes membres sur la base de 11,11 %.

Communes	Clé de répartition
Bouchemaine	11,11%
Champtocé-sur-Loire	11,11%
La Possonnière	11,11%
St Jean de Linières	11,11%







St Léger des Bois	11,11%
St Martin du Fouilloux	11,11%
Savennières	11,11%
St Georges sur Loire	11,11%
St Germain des Prés	11,11%

Vu l'article L5212-33 du Code général des collectivités territoriales prévoyant la dissolution d'un syndicat à la demande d'une majorité des conseils municipaux des communes membres du syndicat ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de prévoir l'intégration de l'actif lié aux travaux engagés par le Syndicat intercommunal du ruisseau de la Loge sur la base de 11,11 % par commune.**

## VI - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire présente les différentes déclarations d'intention d'aliéner :

-  Immeuble, section AC, parcelles N° 188 et 215, sis 2, rue du Faubourg.
-  Immeuble, section AI, parcelles N° 9 et 10, sis 5, impasse des Ormeaux.
-  Immeuble, section AB, parcelle N° 56, sis 5, rue Arthur de Cumont.
-  Terrain, section AE, parcelles N° 283, 284, 282 et 273 sis 21, rue de Chalennes.
-  Immeuble, section AE, parcelles N° 281, 282 et 273 sis 21, rue de Chalennes.
-  Immeuble, section AB, parcelles N° 135 et 136, sis 86, rue Nationale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption pour l'ensemble de ces demandes.**

## VII - AFFAIRES DIVERSES

### *a) Conseil Municipal d'Enfants*

M. le Maire rappelle que, tous les deux ans, est organisée une sortie pour l'ensemble des conseils municipaux d'enfants du territoire. Il est proposé aux enfants un choix entre :

- La visite de l'Hôtel de Région à Nantes et les machines de l'île.
- La visite de la Mairie d'Angers, de l'aérodrome de Marcé et du musée de l'air.

Le projet est évalué à 350 € par commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 350 € pour la sortie annuelle des CME du territoire.**

### *b) Indemnités de conseil du receveur 2017*

M. le Maire présente la demande du comptable public, concernant son indemnité de conseil pour l'année 2017. Au taux d'indemnité de 100 %, l'indemnité de conseil pour l'année 2017 s'élève à 746,87 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (3 abstentions), décide d'un taux de 50 % pour l'indemnité de 2017.**

### *c) Personnel communal : Mise à jour des indemnités au 1<sup>er</sup> Juin 2018*

M. le Maire précise qu'il convient de modifier des attributions de primes à deux agents qui ont vu leur carrière évoluer :

- Instituer l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) pour la filière culturelle. L'agent responsable de la bibliothèque est nommée adjointe territoriale du patrimoine et dépend ainsi de la filière culturelle. Il convient

donc d'instituer l'IAT pour cette filière, cet agent percevant auparavant cette indemnité sous la filière administrative.

- Instituer l'Indemnité Spécifique de Service (ISS) pour le grade de technicien. Un agent des services techniques est nommé technicien territorial (catégorie B) au 1<sup>er</sup> juin 2018. A cet effet, il convient d'instituer l'ISS pour le grade de technicien. Cette indemnité remplacera celle perçue en IAT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer au 1<sup>er</sup> juin 2018 :**

- ✓ **L'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) pour la filière culturelle.**
- ✓ **L'Indemnité Spécifique de Service (ISS) pour le grade de technicien.**

**d) Mise en non-valeur**

M. le Maire fait part du courrier du Comptable du Trésor nous informant d'un surendettement avec effacement de dette.

Ce jugement efface la dette de 230,75 € correspondant à des factures de cantine de février à juillet 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide, à l'unanimité, la mise en non-valeur de 230,75 €, pour effacement de dette suite à un jugement de surendettement.**

**e) E) Délégation du Conseil municipal au Maire : application de l'article L2122-22 du CGCT**

<i>Décision n°</i>	<i>Libellé</i>	<i>Date</i>	<i>Créancier / Débiteur</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
<b>2018D042</b>	Marché de travaux d'aménagement d'une annexe de la MDS - Lot 5: Fribault Peinture : Revêtements de sols souples Peinture Avenant n°1	24/05/2018	FRIBAULT PEINTURE Mauges sur Loire (49)		
<b>2018D043</b>	Marché de travaux d'aménagement d'une annexe de la MDS - Mission SPS	24/05/2018	SMOPE St George sur Loire (49)	1 050,00€	1 260,00 €
<b>2018D044</b>	Marché travaux VRD 2017-2018 - COURANT TP Déclaration de sous-traitance : Signalisation horizontale et aménagement urbain	24/05/2018	LSP Liré (49)	5 551,15€	5 551,15 €
<b>2018D045</b>	Marché travaux VRD 2017-2018 - COURANT TP Déclaration de sous-traitance : Fourniture et mise en œuvre de béton désactivé	24/05/2018	ATP Les Ponts de Cé (49)	7 001,00€	7 001,00 €
<b>2018D046</b>	Marché de rénovation des vestiaires de la Salle Europe - Lot 3 Boisseau bâtiment : Démolition Gros œuvre Ravalement - Déclaration de sous-traitance : Sciage par outil diamanté	24/05/2018	MATELOC SCOP SA Cholet (49)	10 754,60 €	10 754,60 €
<b>2018D047</b>	Marché de rénovation des vestiaires de la Salle Europe - Lot 13 La Régionale : Plomberie Chauffage Ventilation - Déclaration de sous-traitance : Prestation de pose de la gaine	24/05/2018	CVM Saint Herblain (44)	3 010,00 €	3 010,00 €

**Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire.**

**Date du prochain Conseil municipal: les lundis 18 juin et 23 juillet 2018 à 20h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

## TOUR DE TABLE

- **Retour du conseil communautaire du 17 mai 2018**
  - 1) Information sur le Programme Alimentaire Territorial (PAT) – Plan d'actions
  - 2) Versement d'une subvention au groupement d'employeurs SAFRAN (MO agriculture)
  - 3) Versement d'une subvention à la CIAP (coopérative d'installation en agriculture)
  - 4) Versement d'une subvention à l'épicerie associative « Gout Layon »
  - 5) Transfert des zones d'activité – Modalités sur l'ensemble des zones
  - 6) Office de tourisme – Convention de mise à disposition
  - 7) Tourisme – Convention d'objectifs
  - 8) Tourisme – Taxe de séjour, exonération
  - 9) Aménagement du territoire – Actualisation de la convention triennale 2018/2020
  - 10) Culture – Avenants et conventions d'objectifs et de moyens aux associations culturelles
  - 11) Ressources humaines – Actualisation du tableau des effectifs
  - 12) Ressources humaines – Fixation du nombre de représentants au comité technique
  - 13) Ressources humaines – Instauration d'une gratification pour les stagiaires Com Com
  - 14) Assainissement – Avenant au contrat d'affermage avec la Nantaise
  - 15) Marché de travaux de voirie
- **Fauchage des levées par les services du département** : le mode de fauchage, adopté pour préserver la nature, ne permet pas une bonne visibilité aux sorties de propriétés.
- **Manifestations** : gestion des vins d'honneur.
- **La direction du Smitom** a été sollicité pour une demande de composteur collectif rue des Fontaines.
- **Salles communales** : elles sont louées uniquement aux habitants de St Georges.
- **CCLLA - Projets de territoire** : 4 ateliers se dérouleront les 28 juin et 3 juillet prochains.
- **Déchèterie** : au 1<sup>er</sup> juillet, mise en place d'un badge (2m<sup>3</sup> par semaine) - en attente d'informations complémentaires.
- **Vestiaires de foot** : fuites d'eau suite à l'orage.
- **Centre de soins infirmiers** : AG le 8 juin avec un débat sur les dangers de l'automédication.
- **Fête du vélo du 10 juin** :
  - 1) Le tableau des bénévoles est à valider et à compléter : présence des élus et aide à l'organisation de la journée.
  - 2) Le matériel sera mis en place par les agents du service technique : préparation dès 7h30 le matin et déménagement à partir de 18h.
- **Journée sécurité routière à l'école de l'Abbaye** : a eu lieu le 17 mai sur le parking de la salle Anjou 2000.
- **Boum annuelle du Conseil Municipal d'Enfants** : le 2 juin à la salle Jeanne de Laval.
- **Bilan journée citoyenne** : les 6 chantiers ont eu lieu avec environ 60 personnes dont des enfants. Le bilan est positif. L'engagement des employés communaux a été très apprécié : un grand merci.
- **Rythmes scolaires** : accord sur les nouveaux horaires scolaires et de la semaine des 4 jours par le DASEN à compter de septembre prochain.
- **Temps du midi à Lully** : rencontre avec Emilie Beslant sur l'organisation du temps du midi à Lully (enfants de l'Abbaye et du GSP Lully).
- **Repas des aînés** : invitations à envoyer en juillet.